

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

JUIN 2025

1. Agence Postale Communale

Les élus ont rencontré les responsables du groupe La Poste pour faire le point sur l'APC (Agence Postale Communale). L'agence de Rahon fait partie des 3 agences du Jura en difficulté.

Points retenus :

- Baisse de la population
- Chiffre de ventes en baisse
- L'agence est fermée les jours où la fréquentation pourrait être optimale (mercredi et samedi)
- Des horaires très changeants.

Le contrat qui lie la commune à La Poste impose une ouverture minimum de 12 heures par semaine.

En accord avec la secrétaire et la secrétaire remplaçante, à partir du 14 juin 2025 et jusqu'au mois de décembre 2025, les horaires ont été revus (voir ci-dessous).

2. Rappels des horaires mairie et modification des horaires agence postale communale

- Permanences de mairie :
Lundi de 14h00 à 16h30
Vendredi de 9h00 à 12h00
- Agence Postale Communale :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 16h30
Mercredi de 14h00 à 18h30
Samedi de 9h00 à 11h30

3. Point travaux

- Les combles de l'école ont été isolées avec 275 mm de laine de verre soufflée.
- Le parquet de la salle polyvalente sera restauré à partir du 22 septembre 2025. Le parquet de la salle sera inutilisable pendant 3 semaines. Les travaux pourront peut-être commencer quelques jours plus tôt.
- Voirie :
 - Aménagement bord de route 16 rue de halles
 - Aménagement bord de route en face 6 et 8 rue de la Chapelle
 - Chemin de Nevy
 - Aménagement de l'impasse de Lays
 - Aménagement du chemin des Granges repris à l'Association foncière
 - Prolongement rue Roguier (vers benne à déchets verts).

4. Feux comportementaux

Les feux comportementaux installés en 2023 posaient quelques problèmes de fonctionnement par manque d'énergie. Le fournisseur a changé les batteries et les panneaux solaires. Pour rappel, ces feux comportementaux sont des feux tricolores comme les feux de signalisation. Le passage au feu rouge peut entraîner une contravention de 4ème classe. Cela signifie une amende de 135 € (90 € si l'amende est payée rapidement) et un retrait de 4 points sur le permis de conduire.

Malgré les dysfonctionnements, une baisse de la vitesse dans le village est à noter.

5. PLUi

Le 24 avril 2025, le conseil communautaire a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (délibération n° 39/2025). Les 21 communes ont 3 mois pour donner leur avis :

favorable, favorable avec réserve ou défavorable. Le vote défavorable implique de repasser en conseil communautaire, ce qui reporte le projet.

L'élaboration de ce PLUi fait suite de la délibération n°48/2016 de la communauté de communes de la Plaine Jurassienne. Ce sont des travaux de longue haleine, qui ont duré de 2017 à 2025. Pour Rahon, le conseil municipal a décidé en 2023 (délibération 2023032703) de conserver le périmètre de 500m autour des 4 bâtiments inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

6. Cession de terrains

L'association foncière a rétrocédé la rue du château et le chemin des Carmelets (chemin des granges) à la commune. Les documents seront enregistrés le 27 juin 2025.

Echanges de terrains entre les riverains de l'impasse de Lays et la commune. Intervention du géomètre le 8 juillet 2025.

7. Cimetière

La municipalité va lancer une étude sur la gestion et le fonctionnement du cimetière. Le cimetière est l'endroit le plus réglementé de la commune et bien souvent la réglementation n'est pas respectée (droit des concessions, entretien des tombes, relèvement de tombes, etc ...).

8. Recensement

La campagne de recensement de la population de la commune se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Il est nécessaire de recruter un agent recenseur ayant beaucoup de disponibilités pour rencontrer les résidents de toutes les habitations. La plus grande attention est à apporter au recensement car les dotations de la commune en dépendent.

9. Bruit

Comme tous les ans, il est rappelé les points suivants :

- Les feux sont interdits par arrêté préfectoral.
- Il est interdit d'importuner ses voisins de jour comme de nuit. Vous devez donc prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas importuné par les bruits émanant de votre habitation et/ou de vos dépendances.
- Le bruit est réglementé par arrêté préfectoral. Les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils provoquant du bruit sont autorisés
 - du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00
 - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.
- Si vous prévoyez une fête, la première règle de savoir-vivre est de prévenir ses voisins en les informant d'une heure limite où le son sera baissé (1 heure du matin semble raisonnable afin de respecter le sommeil de chacun).

10. Benne à déchets verts

Jusqu'au mois d'avril 2025, la benne à déchets verts pouvait être vidée à la demande en fonction de la disponibilité du personnel du SICTOM. Depuis la mise en service de la végétérie à Saint Aubin, le SICTOM a revu son organisation et ses tournées.

Le SICTOM souhaite que les particuliers aillent vider directement leurs déchets verts à la végétérie de Saint Aubin et ne plus ramasser les bennes à déchets verts (30 km aller-retour).

Les bennes à déchets verts sont vidées le lundi et le jeudi, à la demande :

- Pour le jeudi, il faut commander entre le lundi et le mercredi midi
- Pour le lundi, il faut commander entre le jeudi et le vendredi midi

Avec cette nouvelle organisation, la benne peut rester pleine plusieurs jours.

Si vous avez beaucoup de déchets verts à déposer (le week-end en particulier), merci de prévenir la mairie avant le vendredi midi ou mercredi midi pour que nous puissions anticiper la demande de benne.

Le SICTOM facture une part fixe de 600 € par an et 83.50 € la benne (en moyenne, il y a 4 bennes par mois). Le SICTOM n'est pas sûr de pouvoir faire deux enlèvements par semaine.

11. Rappels des consignes de tri des déchets

Comment fonctionne le tri dans ma commune ?

Depuis le 1er janvier 2023, le tri est désormais simplifié : TOUS les emballages en métal, en plastique, en carton, ainsi que les papiers (qui peuvent aussi aller dans la benne papier de la mini déchetterie) vont dans la poubelle jaune (ou bleue). Eh oui, cela concerne même les blisters, les barquettes, le film plastique, le tube de dentifrice et les pots de yaourt !

Les résultats sont déjà là : on recycle en moyenne 3kg d'emballages supplémentaires par habitant dans les territoires concernés.

Pour vérifier les règles de tri chez vous ou en vacances, consultez le [Guide du tri](#) en suivant l'adresse <https://v2.citeo.com/consommateurs-citoyens/on-ne-lache-rien/#open-modal-guide-du-tri> Réponse immédiate ! Ou rendez-vous sur le site <https://www.sictomdole.fr/>

Et où que vous viviez, gardez les bons réflexes en jetant vos emballages :

- en vrac, pas imbriqués, ou dans des sacs
- bien vidés, mais pas lavés !

12. Conseils pour les fortes chaleurs

Comment se protéger contre les vagues de chaleur ?

Quelques conseils de prévention en période de forte chaleur peuvent vous permettre de prendre soin de vous et de vos proches :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool
- Restez au frais plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, centre commercial, supermarchés...)
- Privilégiez les activités douces
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

Une plateforme téléphonique d'information « Canicule », accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h), peut être activée l'été à partir du premier épisode de canicule, par la Direction générale de la Santé, pour répondre aux questions et informer sur les recommandations sanitaires à suivre en période de fortes chaleurs.

13. Numéros d'urgence

- Malaise, accident de la route, incendie, personne blessée : **15** (qui devient aussi le numéro du Service d'accès aux soins – SAS), **18** ou **112** (ou urgence **114**)
- Infraction (violences, agression, vol, cambriolages) : **17** ou le **112** (ou urgence **114**)
- Assistance aux sans domicile fixe (SDF) : **115**
- Enfance en danger (violences sur mineurs) : **119** et **116 111**
- Secours aériens : **191**
- Secours maritimes : **196** ou le **112** depuis le littoral et Radio VHF Canal 16 depuis la mer
- Alerte attentat : **197**
- Enfants disparus : **116 000**
- Spéléo secours français (SSF) : **112** ou **18** ou **0800 121 123**
- Risque pour la sécurité dans les transports en commun : **3117** ou par SMS au **31177**
- Intoxication (empoisonnement) : centre antipoison Lyon **04 72 11 69 11**
- Prévention du suicide : **31 14**

14. Le coin des associations

➤ La chorale « Plaisir de chanter » du Foyer Rural anime l'EPHAD de Chaussin

La chorale " Plaisir de Chanter" a eu l'immense bonheur d'animer dernièrement deux après-midis à l'EPHAD de Chaussin. Les résidents ont apprécié d'écouter et de chanter des chansons, ou d'accompagner en tapant dans leurs mains. Ce fut aussi le moment de fêter leurs anniversaires, et les choristes ont pu partager un goûter avec eux à l'issue de leur prestation. Un nouvel après-midi de distraction dans une atmosphère conviviale est programmé pour fin octobre. Merci pour leur accueil !

➤ Apéro concert organisé par le Foyer Rural

Vendredi 25 juillet aura lieu un apéro concert sur la place du village. Cette année, le groupe de musique sélectionné est Rouge Baiser, composé d'une chanteuse, d'un pianiste / chanteur, d'un saxophoniste et d'un batteur. Le répertoire vous transportera auprès des plus grands standards internationaux des années 60 à nos jours. Pop, rock, rythm'n blues, jazz-rock, soul, easy listening, world music, hits actuels, pour un très beau moment à partager ensemble.

➤ Fête au village

La 4^{ème} fête au village aura lieu **le samedi 16/08/2025 !**

L'animation centrale promet une fois encore de faire vibrer petits et grands avec une descente de caisses à savon folkloriques, où l'audace et l'originalité seront à l'honneur. A vous d'élire la meilleure caisse à savon ! Car, nouveauté cette année, chaque visiteur sera invité à voter pour la plus belle caisse à savon. Vous pouvez dès à présent inscrire vos véhicules auprès d'Hugo au 06 45 30 94 53.

Mais ce n'est pas tout ! Dès le matin, la fête foraine ouvrira ses portes avec manèges et gourmandises pour enchanter les visiteurs. Les rues s'animeront au son d'une fanfare dynamique, la kermesse gratuite garantira des instants de rire et d'amusement pour tous, tandis qu'un spectacle comique viendra égayer la fin d'après-midi. Bien entendu, vous pourrez profiter de la restauration rapide dès le midi.

Pour clôturer cette journée en beauté, un repas dansant sous chapiteau réunira tous les habitants et visiteurs dans une atmosphère chaleureuse.

Renseignements par mail fr.rahon39@gmail.com ou par téléphone 06 42 24 13 63.

➤ Calendrier

Date	Animation	Association
28 juin 2025	Fête de l'école	A.P.E.
25 juillet 2025	Apéro concert	Foyer rural
16 août 2025	Fête du Village	Foyer rural & Football club
05-06-07 septembre 2025	Concours de saut d'obstacles Niveau amateur	Rahon Sport Equitation
13-14 septembre 2025	Portes ouvertes exposition peintures	Foyer rural
21 septembre 2025	Journée du patrimoine	Foyer rural
17-18-19 octobre 2025	Concours de saut d'obstacles Niveau amateur	Rahon Sport Equitation
17-18-19 et 24-25-26 octobre 2025	Théâtre « Les Baladins »	Foyer rural
09 novembre 2025	Bourse aux jouets et puériculture	Foyer rural
09 novembre 2025	Concours de saut d'obstacles Niveau club	Rahon Sport Equitation
Novembre 2025	Conférence « Et si nos vies ne tenaient qu'à un sol ? »	Foyer rural
05-06 décembre 2025	Téléthon	Foyer rural
20 décembre 2025	Arrivée du père Noël	Foyer rural